



**Groupe Rassemblement National**

## Conseil municipal du 4 mars 2019

### Délibération n° 2019-023 : restauration scolaire et municipale.

#### Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il nous est demandé de prendre acte de la présentation de ce rapport, sans commentaires particuliers, ce qui donne à penser que le délégataire a rempli ses obligations contractuelles.

Cependant le compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 février, commission au sein de laquelle, je le souligne, nous ne sommes pas représentés, fait état d'un certain nombre de remarques, je cite parce que je pense que ces informations doivent être portées à la connaissance des Blésois :

*« Un premier examen a conduit à relever diverses erreurs notamment de chiffres. Celles-ci ont été portées à la connaissance du délégataire qui a produit une 2ème version du rapport le 26 février, c'est-à-dire la veille du jour de la réunion de la CCSPL.*

*Il est souligné l'absence d'un représentant du délégataire à la réunion.*

*[...] Malgré les demandes de corrections ou d'explications, des inexactitudes ou des incohérences demeurent dans le 2ème document.*

*L'examen de ce rapport fait apparaître notamment les constats suivants :*

- chiffres inexacts ou mentions erronées ou manquantes,*
- nombreuses mentions apposées en copier-coller par reprise du contenu des rapports sur les exercices antérieurs.*

*Il est souligné la présentation de frais généraux et de frais de siège pour justifier un déficit d'exploitation.*

*La pratique dite "des marges arrières" est évoquée pour expliquer le déficit d'exploitation présenté dans le rapport : en contre partie des énormes quantités la société de restauration collective demande à ses fournisseurs de lui rétrocéder une part du prix payé.*

*[...] Les appréciations sur les composantes des repas et les fréquences relèvent d'une appréciation par le seul délégataire qui mérite d'être précisée en chiffres au regard des recommandations. »*

Autre interrogation : à quoi correspondent les 38 079 repas adultes non facturés ?

Avant de donner acte de cette présentation, nous aimerions avoir quelques précisions.